



MC/2388

Original : anglais
6 novembre 2013

IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

COUNCIL

CONSEIL

CONSEJO

CENT TROISIEME SESSION

**DEMANDE D'ADMISSION DE LA REPUBLIQUE DES FIDJI
EN TANT QUE MEMBRE DE L'ORGANISATION**

**DEMANDE D'ADMISSION DE LA REPUBLIQUE DES FIDJI
EN TANT QUE MEMBRE DE L'ORGANISATION**

1. La République des Fidji a adressé le 25 septembre 2013 une lettre par laquelle elle demande à être admise en qualité de Membre de l'Organisation internationale pour les migrations. Les copies de cette lettre et de la réponse du Directeur général datée du 24 octobre 2013 sont jointes en annexe.
2. Conformément à l'article 2 b) de la Constitution, il appartient au Conseil de statuer sur la demande d'admission de la République des Fidji et sur le taux de sa contribution financière aux dépenses d'administration de l'Organisation, que le Directeur général recommande de fixer à 0,0034 % du total des contributions assignées aux Etats Membres au titre de la partie administrative du budget.
3. Un projet de résolution correspondant sera soumis au Conseil pour examen.

Annexe I

**LETTRE DATEE DU 25 SEPTEMBRE 2013 ADRESSEE PAR
LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE DE LA REPUBLIQUE DES FIDJI AU DIRECTEUR GENERAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

Monsieur le Directeur général,

Considérant le rôle moteur joué par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) sur les questions de migration dans le monde ainsi que les possibilités de collaboration étroite existant avec les Fidji sur des questions connexes, j'ai l'honneur de demander par la présente que la République des Fidji soit admise en qualité de Membre de l'OIM conformément à l'article 2 b) de la Constitution de l'OIM.

A cet égard, le Gouvernement des Fidji accepte ladite Constitution et les amendements y relatifs du 24 novembre 1998. En outre, il s'engage à apporter aux dépenses d'administration de l'Organisation une contribution financière dont le taux devra, semble-t-il, être convenu avec le Conseil de l'OIM.

Nous nous réjouissons à la perspective de devenir le prochain Etat Membre de l'OIM et ne doutons pas que notre demande sera examinée et approuvée à la prochaine session du Conseil, en novembre de cette année.

[Formule de politesse]

Annexe II

**LETTRE DATEE DU 24 OCTOBRE 2013 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR
GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE DE LA REPUBLIQUE DES FIDJI**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 25 septembre 2013 par laquelle vous m'informez que la République des Fidji souhaite devenir Membre de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), conformément à l'article 2 b) de la Constitution de l'OIM.

Je note que votre Gouvernement accepte la Constitution de l'OIM et les amendements y relatifs du 24 novembre 1998, conformément à ses règles constitutionnelles internes, ainsi que les obligations qui découlent de la qualité de Membre. Je note en outre qu'il s'engage à apporter aux dépenses d'administration de l'Organisation une contribution financière dont le taux sera convenu entre le Conseil de l'OIM et le Gouvernement de la République des Fidji.

Convaincu que la demande d'admission de votre Gouvernement sera accueillie avec satisfaction par les Etats Membres de l'OIM, je tiens à vous dire combien je me réjouis de ce renforcement des relations déjà étroites et cordiales entre la République des Fidji et l'OIM.

J'ai le plaisir de vous informer que la demande de votre Gouvernement sera soumise aux Etats Membres de l'OIM pour approbation à la cent troisième session du Conseil, qui se tiendra à Genève du 26 au 29 novembre 2013.

Un document soumettant formellement la demande d'admission de votre Gouvernement sera remis à tous les Etats Membres. Vous en recevrez un exemplaire, avec des détails complémentaires concernant la session du Conseil et la procédure relative à l'examen de la demande d'admission de votre pays.

[Formule de politesse]